

Intégrations communautaires :
Principes directeurs du Centre manitobain de
développement
Août 2024

Ces renseignements sont disponibles en d'autres formats sur demande. Veuillez communiquer avec le service Web du ministère des Familles au 204 945-3744 ou à fswbunit@gov.mb.ca.

Table des matières

Introduction.....	2
Le rapport « The Right Way » et le Centre manitobain de développement.....	3
1. Impliquer les champions de l'intégration communautaire	3
2. Prioriser d'abord les besoins et les préférences des personnes en situation de handicap	4
3. Respecter les expériences et les rôles des familles	6
4. Établir des plans centrés sur la personne qui créeront de véritables foyers pour les personnes en situation de handicap	7
5. Créer des mesures de soutien, des services et des mécanismes de protection de qualité	8
6. Recruter et former du personnel de soutien qualifié	10
7. Établir des partenariats communautaires	11
8. Établir un plan clair et des échéances précises pour la fermeture des institutions	12
9. Communiquer l'annonce clairement et efficacement	12
10. Coordonner et soutenir de manière judicieuse chaque transition dans la communauté	14
Conclusion.....	14

Introduction

En janvier 2021, dans le cadre d'une étape cruciale en vue d'améliorer la qualité de vie et l'inclusion communautaire des personnes ayant une déficience intellectuelle, le gouvernement du Manitoba a annoncé la transition des résidents du Centre de développement du Manitoba (le Centre), situé à Portage-la-Prairie, vers l'intégration communautaire sur une période de trois ans. Cette décision s'appuie sur les meilleures pratiques en vigueur au Canada et dans le monde. Elle s'appuyait également sur les lois provinciales qui favorisent l'intégration sociale pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Le processus de transition des personnes vers la communauté elle-même était axé sur la personne, se concentrant sur les goûts, les aversions et les besoins des résidents, en veillant à ce qu'ils aient leur mot à dire dans les décisions relatives à leur nouveau milieu de vie. Dans le cadre de ce processus, les résidents, leurs familles, les subrogés, le personnel du Centre, l'équipe soignante, les travailleurs du service communautaire et les ressources communautaires ont tous travaillé ensemble pour trouver un foyer sûr et accueillant dans la communauté qui soit adapté aux besoins de chaque résident.

Ce processus comprenait l'utilisation du rapport « *The Right Way: A Guide to Closing Institutions and Reclaiming a Life in the Community for People with Intellectual Disabilities* » (mars 2010), créé par le groupe de travail mixte sur la désinstitutionnalisation de Personnes d'abord du Canada-Association canadienne pour l'intégration communautaire.

Le rapport intitulé « *The Right Way* » renvoie aux principes directeurs et valeurs fondamentales suivants : « Les efforts renouvelés pour aider les personnes à quitter les institutions doivent être guidés par des valeurs et des principes qui sont reconnus pour produire des résultats positifs ».

La désinstitutionnalisation ne doit pas se limiter à la fermeture des grandes institutions, au remplacement des grandes institutions par de plus petites, à la création de réseaux de foyers de groupe et, en fin de compte, à la substitution de « l'isolement à l'extérieur de la communauté » à « l'isolement à l'intérieur de la communauté ». Un plan de désinstitutionnalisation doit veiller à ce que les personnes aient :

1. le droit de choisir où ils vivront et avec qui;
2. des services et des programmes dirigés et contrôlés par la personne et qui respectent son droit à faire des choix et à prendre des risques;
3. le droit à des conditions de vie personnalisées et à un contrôle sur le financement individuel nécessaire;
4. les mesures de soutien liées au handicap nécessaires pour participer pleinement à la vie en société;
5. le soutien, si nécessaire, de proches, d'amis ou de représentants pour aider à la prise de décision (soutien à la prise de décision);

6. des services qui répondent à tous leurs besoins et qui sont de haute qualité, transférables et accessibles.

Ces principes directeurs et valeurs, ainsi que les dix éléments clés des plans de fermeture réussis, ont fortement influencé le travail de la province, qui a collaboré avec les résidents, les membres de leur famille et d'autres intervenants, organismes et défenseurs clés.

Le rapport « The Right Way » et le Centre manitobain de développement

Ce qui suit résume les dix éléments clés des plans de fermeture réussis décrits dans le rapport « *The Right Way* », notamment des exemples tirés du processus de transition du Centre pour montrer comment ces recommandations ont été adoptées afin de créer de véritables foyers dans la communauté pour les personnes qui quittent le Centre.

1. Impliquer les champions de l'intégration communautaire

Le rapport « *The Right Way* » reconnaît l'importance d'« impliquer les champions de l'intégration communautaire », en soulignant ce qui suit :

- Ce qui s'est passé au Canada montre que la décision de fermer une institution et d'adopter l'intégration communautaire exige une vision, de la passion, du leadership et des champions...
- Ces champions sont issus de tous les secteurs de la société : du secteur du bénévolat, des organismes de défense des droits, des services d'intégration communautaire, de l'intérieur des institutions, du gouvernement et des partis politiques.
- Les champions proviendront de différents secteurs dans chaque administration. Il est important d'impliquer une variété de champions et d'alliés pour mettre en place une approche concertée afin de parvenir à la fermeture des institutions.

Pour ce faire, la province a mis en place un comité consultatif externe sur l'intégration communautaire. Voici la liste de ses membres :

- des personnes ayant une expérience vécue;
- un conseiller spécial sur les questions liées au handicap;
- des représentants d'organismes communautaires;
- des membres de la famille des résidents actuels et anciens du Centre;
- la Southern Chiefs' Organization;

- People First of Manitoba;
- l'Association pour l'intégration communautaire – Manitoba;
- Inclusion Winnipeg;
- les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées.

La première réunion du comité s'est tenue le 29 juin 2021, et les réunions se sont poursuivies chaque mois. Le comité a fourni des conseils, des commentaires et des réactions sur le projet de transition du Centre dans une perspective d'inclusion communautaire, centrée sur la personne et fondée sur les droits.

Outre le comité consultatif externe sur l'intégration communautaire, plusieurs autres comités ont été constitués, chacun ayant un rôle précis à jouer en matière d'intégration. Il s'agit notamment d'un comité consultatif interne, de l'équipe chargée de l'adaptation des effectifs et de l'équipe chargée de la transition des résidents.

L'équipe de transition des résidents se composait de représentants du Centre, d'Abilities Manitoba, du Bureau du tuteur et curateur public et du ministère des Familles, y compris les travailleurs des services communautaires des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées. L'équipe a travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de transition stratégique fondé sur les besoins des personnes et les ressources disponibles.

Un rôle de spécialiste de la transition communautaire a également été créé pour soutenir les personnes qui quittent le Centre. Le spécialiste de la transition communautaire a établi des partenariats entre les résidents du Centre, leurs réseaux de soutien (famille, amis et personnel du Centre) et les organismes qui fourniront du soutien à ces résidents dans la communauté. Le spécialiste de la transition communautaire a également agi comme lien entre les programmes gouvernementaux tels que les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées, les programmes de soutien du revenu et d'autres prestataires de services dans la communauté tels que les soins à domicile.

La province a également apprécié ses partenariats continus avec des champions de l'intégration communautaire tels que Inclusion Winnipeg, Association pour l'intégration communautaire — Manitoba et Manitoba Possible, pour n'en citer que quelques-uns. Des partenariats comme celui-ci sont essentiels à la poursuite des efforts visant à soutenir les adultes ayant une déficience intellectuelle et le personnel travaillant dans ce secteur.

2. Prioriser d'abord les besoins et les préférences des personnes en situation de handicap

Le deuxième élément clé cerné dans le rapport « *The Right Way* » (page 10) énonce ce qui suit :

- La fermeture d'une institution est liée à la planification pour chaque personne. Il s'agit avant tout d'un processus de création de mesures de soutien et de services adaptés et individualisés qui permettront à chaque personne de vivre dans son propre logement, de s'engager dans des activités significatives au sein de la communauté et de prendre des décisions concernant sa propre vie.
- Chaque personne doit être en mesure de choisir où et avec qui vivre, et le cadre de vie qui en résulte doit être véritablement le foyer de cette personne.
- Il faut également comprendre que les préférences et les besoins d'une personne peuvent changer une fois qu'elle est dans la communauté. La planification doit être considérée comme un processus continu et non ponctuel.

Lorsqu'il s'est agi de soutenir les personnes du Centre tout au long de la transition, leurs besoins et leurs préférences ont été prioritaires. Il s'agissait notamment de porter une attention particulière à une planification individualisée, holistique et axée sur la personne. Pour ce faire, Inclusion Winnipeg a organisé des séances de formation au Centre afin de s'assurer que les résidents en transition du Centre bénéficiaient des derniers développements en matière de planification axée sur la personne.

Impliquer les résidents du Centre dans la planification axée sur la personne pour la transition signifiait poser aux résidents des questions très précises sur leurs souhaits personnels, leurs besoins en matière de soutien et leurs préférences, y compris la prestation de services culturels. Si un résident avait besoin d'aide pour communiquer ses souhaits, les membres de sa famille ou son personnel de soutien de longue date l'aidaient à prendre ces décisions en son nom.

Le développement d'un nouvel outil de communication est un exemple de la manière dont les résidents du centre ont été impliqués dans la planification axée sur la personne. Un membre du comité consultatif externe sur l'intégration communautaire ayant une expérience vécue a exprimé son inquiétude quant à la manière dont les résidents non verbaux pouvaient participer à la planification de la transition axée sur la personne. Une brochure a donc été élaborée, avec des repères visuels pour aider les résidents à faire des choix et à cerner les éléments clés suivants :

- ce qui était important pour eux;
- quel genre de choses ils aimaient faire;
- qui étaient leurs amis;
- où ils aimeraient vivre;
- avec qui ils aimeraient vivre.

Dans le cadre d'une planification de transition axée sur la personne, les résidents et leurs familles ont eu l'occasion de visiter des foyers potentiels dans la communauté (virtuellement ou en personne). Une fois le foyer sélectionné, les résidents ont pu

décider du nombre de visites qu'ils auraient avant le déménagement, s'ils souhaitaient passer la nuit dans le foyer ou simplement avoir de courtes visites de jour. Le nombre de foyers visités est différent pour chacun d'entre eux. Le personnel de l'organisme qui travaillait au foyer a également eu l'occasion de rendre visite aux résidents du Centre pour établir un lien avec eux et connaître leurs goûts, leurs aversions et leurs besoins en matière de soutien avant qu'ils n'emménagent dans leur nouveau foyer.

La planification était considérée comme un processus continu avec des changements apportés en cours de route.

Par exemple, un résident et sa famille avaient initialement discuté d'un projet de déménagement à Winnipeg pour se rapprocher des membres de sa famille et, par conséquent, des options à Winnipeg ont été examinées. Un foyer a été sélectionné et le résident s'y est rendu à plusieurs reprises. Le résident a décidé qu'il ne voulait pas déménager là-bas et qu'il souhaitait continuer à vivre au Centre. Il a déclaré que s'il devait quitter le Centre, il souhaitait vivre à Portage-la-Prairie. Les différentes possibilités de logement à Portage-la-Prairie ont été étudiées, et un foyer a été trouvé qui satisfaisait les préférences du résident, pouvait répondre à ses besoins et avait des colocataires adaptés. Le résident a visité le foyer à plusieurs reprises, a appris à connaître le nouveau personnel et a emménagé avec succès dans le foyer de son choix.

Les membres d'une deuxième famille souhaitaient que leur proche déménage à Churchill, la communauté qu'ils considéraient comme chez eux. Après avoir eu le temps d'en discuter, les membres de cette famille ont décidé que tout le monde déménagerait dans l'ouest du Manitoba en vue de la retraite. Un foyer pour leur proche dans l'ouest du Manitoba a été choisi au lieu d'un foyer à Churchill, afin qu'ils puissent tous vivre ensemble dans la même communauté.

3. Respecter les expériences et les rôles des familles

Selon le troisième élément clé du rapport « *The Right Way* » (page 11), il est essentiel de respecter l'expérience et les rôles des familles :

- Le point de vue des familles doit toujours être pris en compte lorsque l'on commence à planifier le déménagement d'une personne vers son propre logement au sein de la communauté...
- Les familles doivent être informées et impliquées dès le début... Les familles sont souvent la meilleure source d'information sur la personne et font partie de son réseau de soutien...
- Les familles qui ont déjà participé à la planification d'une transition réussie vers la communauté devraient être invitées à jouer un rôle clé.

Pour les résidents du Centre, l'avis des familles a été pris en compte dès le départ. Il a été entendu que la décision de transférer les résidents du Centre vers la communauté

pouvait être difficile à prendre pour certaines familles et susciter chez elles toute une série d'émotions.

Le rapport « *The Right Way* » note que, dans le passé, on disait généralement aux familles que des établissements comme le Centre étaient la meilleure option pour leur proche. Pour de nombreuses familles, le Centre était le seul foyer que leurs membres connaissaient. On s'attendait à ce que les familles posent beaucoup de questions sur la décision de transférer les résidents du Centre vers la communauté. Des efforts ont été faits pour tenir les familles informées et impliquées à chaque étape du processus. Avant l'annonce publique de la décision de transférer les résidents du Centre à la vie en communauté, la province a communiqué avec les familles des résidents, y compris les plus proches parents et les subrogés. La majorité des familles ont d'abord été contactées par téléphone et ont obtenu les renseignements suivants :

- de l'information sur le motif de la décision;
- les changements dans les modèles de soutien disponibles pour les personnes au sein de la communauté;
- ce que les transitions signifiaient pour leur proche;
- de l'information sur le processus de planification;
- comment ils pourraient être impliqués dans le processus de planification;
- comment les renseignements leur seraient communiqués tout au long du processus.

Lors du premier appel téléphonique, les familles ont pu exprimer leurs inquiétudes, leurs sentiments, leurs points de vue et poser des questions sur la transition. Peu de temps après le premier appel téléphonique avec les familles, une lettre a été envoyée contenant les renseignements qui leur ont été fournis par téléphone. La lettre contenait également des coordonnées pour entrer en contact avec eux au cas où ils auraient d'autres questions ou préoccupations. Dans les mois qui ont suivi, les familles ont reçu une brochure d'information et un questionnaire à remplir sur l'endroit où elles souhaiteraient voir vivre leur proche.

Une rencontre virtuelle a eu lieu au début du processus de transition pour permettre aux membres de la famille d'en apprendre davantage sur la vie dans la communauté, les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et les agences communautaires, et de poser des questions. Les renseignements sur les agences, ainsi que la présentation, les questions et les réponses de la rencontre, ont été communiqués à toutes les familles, sous forme imprimée. La communication avec les familles s'est poursuivie par le biais de mises à jour trimestrielles et mensuelles sur la transition.

Les familles ont également été encouragées à participer au processus de planification et de transition axé sur la personne pour le membre de la famille, ainsi qu'à entrer en contact avec le spécialiste de la transition communautaire, le coordonnateur résidentiel ou le coordonnateur clinique à n'importe quelle étape du processus.

Les membres de la famille qui avaient de l'expérience dans la planification des transitions du Centre vers la vie en communauté ont été inclus dans le comité consultatif externe sur l'intégration communautaire. Ils ont fait part au comité de leurs expériences, de leurs succès et de leurs difficultés, dans le but d'améliorer l'information sur le processus de transition.

4. Établir des plans axés sur la personne qui créeront de véritables foyers pour les personnes en situation de handicap

Le quatrième élément clé du rapport « *The Right Way* » (pages 11 et 12) souligne ce qui suit :

- Les services doivent être fondés sur les besoins individuels et les préférences de la personne aidée.
- L'objectif est de soutenir la personne de manière à répondre à ses besoins et à lui permettre de vivre dans un véritable foyer, de participer de manière significative à la vie communautaire, de faire de véritables choix et de voir ses droits et ses souhaits respectés.
- L'utilisation créative des ressources et des protocoles pour combler les lacunes ou les conflits potentiels dans les mesures de soutien à l'intégration communautaire devrait être abordée dans tous les domaines concernés du gouvernement.

Les résidents qui quittaient le Centre pour s'installer dans la communauté avaient le choix quant à l'endroit où ils souhaitaient vivre et aux personnes avec lesquelles ils souhaitaient vivre. Ces renseignements ont été présentés au moyen de photos ou de vidéos ou dans le cadre de visites du foyer dans la communauté de leur choix. Si une personne n'était pas en mesure de communiquer ses souhaits, les membres de la famille ou le personnel de soutien de longue date l'aidaient à décider de ce qui serait le mieux pour elle.

Une fois choisi l'organisme chargé d'aider le résident dans la communauté, des renseignements personnels détaillés sur les besoins et les intérêts particuliers du résident étaient communiqués. Une liste de contrôle a été élaborée pour garantir que tous les renseignements ont été communiqués à la nouvelle équipe de soutien, y compris les besoins personnels, médicaux et en matière de soins. Ces renseignements ont été examinés dans le cadre du processus de planification de la transition. Les renseignements comprenaient des éléments tels que les médicaments, les habitudes de toilette, les styles de communication ainsi que les objets, aliments et activités préférés, les préférences culturelles et spirituelles, etc. Un plan de transition a ensuite été élaboré en fonction de ces renseignements. Les résidents ont eu l'occasion de

visiter leur nouveau logement avant d’emménager. Chaque résident a décidé du nombre de visites souhaitées dans le nouveau logement avant d’emménager.

Voici un exemple de la manière dont la planification axée sur la personne a contribué à créer un véritable foyer dans la communauté pour les résidents du Centre. Deux résidents qui vivaient ensemble au Centre souhaitaient emménager ensemble dans un foyer de la communauté. Des foyers dans la communauté disposant d’un espace permettant à ces deux résidents de vivre ensemble et répondant à leurs besoins ont été trouvés, puis examinés avec les résidents. Après un examen approfondi, un foyer adapté a été sélectionné. Une fois le foyer sélectionné, un plan de transition détaillé a été élaboré en collaboration avec les résidents et l’équipe de planification de la transition (y compris l’organisme). Afin d’assurer une transition en douceur, les résidents ont eu l’occasion de visiter leur éventuel nouveau foyer avant le déménagement. Cela leur a permis de mieux comprendre à quoi ressemblerait la vie là-bas et si cela leur conviendrait. Une fois qu’ils ont décidé que c’était le foyer qui leur convenait, la date du déménagement a été fixée. Le jour de leur emménagement dans leur nouveau foyer, les résidents ont reçu un accueil chaleureux de la part d’un voisin sympathique qui leur a offert des cigares au chou, créant ainsi un sentiment de communauté pour tous les membres du foyer.

Pour faciliter l’élaboration de plans axés sur la personne et créer un véritable foyer pour chaque personne, il a parfois fallu faire preuve de créativité dans l’utilisation des ressources afin de combler les lacunes potentielles. Par exemple, de nombreux résidents du Centre n’avaient pas de pièce d’identité avec photo, comme un permis de conduire, qui pouvait être utilisée dans la communauté. Ce n’était pas un problème lorsqu’ils étaient au Centre, car ils étaient connus dans la communauté et pouvaient facilement obtenir des cartes de bibliothèque et participer aux programmes de loisirs communautaires. Toutefois, lorsque ces résidents ont emménagé dans leur nouveau foyer dans une autre communauté, il est possible qu’ils aient rencontré des problèmes, notamment pour ouvrir un compte bancaire ou participer à des activités nécessitant une pièce d’identité avec photo. Pour résoudre ce problème, le ministère a collaboré avec la Société d’assurance publique du Manitoba pour s’assurer que les résidents disposaient d’une pièce d’identité avec photo acceptée par la province avant de s’installer dans la communauté.

5. Créer des mesures de soutien, des services et des mécanismes de protection de qualité

Selon le cinquième élément du rapport « *The Right Way* » (pages 12 et 13) :

- Le besoin de renforcement des capacités dans les communautés peut être défini de manière systémique et opportune, de sorte que la planification puisse avoir lieu et que des mesures de soutien soient mises en place lorsque les personnes déménagent dans leur foyer au sein de la communauté.

- Des mesures de protection et des plans de surveillance devraient être inclus dans les plans individualisés pour chaque personne s'installant dans la communauté.
- L'évaluation doit principalement se concentrer sur les résultats, sur l'évolution de chaque personne et sur la satisfaction qu'elle retire de sa vie au sein de la communauté.

Dès le début du processus de planification, on a constaté l'importance de disposer de ressources résidentielles plus nombreuses dans la communauté, y compris des foyers employant du personnel de quart et des interventions à domicile soutenues par l'organisme, afin de soutenir les personnes qui quittent le Centre. De nombreux facteurs ont été pris en compte lorsque ce besoin a été recensé, par exemple :

- le lieu de résidence privilégié (recensé par les résidents et leur réseau de soutien);
- la nécessité de répondre aux besoins en matière de soutien des résidents vivant au Centre;
- les ressources résidentielles existantes;
- le taux d'inoccupation.

Après avoir examiné ces facteurs et les avoir comparés aux ressources existantes, il a été constaté que de 80 à 100 résidents du Centre environ auraient besoin de nouvelles ressources résidentielles développées dans la communauté. Ces ressources devraient tenir compte des besoins individuels en matière de soutien des résidents, qui pourraient être faibles, modérés ou spécialisés en troubles du comportement, liés à la surdité ou médicalement complexes. Selon les préférences des résidents ou de leurs réseaux de soutien, la plupart de ces ressources devraient être développées à Winnipeg et à Portage-la-Prairie, quelques résidents nécessitant des ressources dans les régions de l'Ouest et du Nord.

Les Autochtones qui vivaient au Centre, ainsi que leurs familles ou leurs réseaux de soutien, ont été interrogés sur la possibilité de retourner dans leur communauté d'origine. Au début, personne n'a demandé à y retourner, mais c'était une option qui pouvait être envisagée par quiconque était intéressé.

Il a été reconnu très tôt que la capacité du secteur des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées devrait être élargie afin de répondre aux besoins des personnes qui quittent le Centre. Le gouvernement et les organismes ont travaillé ensemble pour combler ces lacunes en :

- élargissant les lieux où les services étaient fournis;
- augmentant le nombre total de ressources offertes aux résidents;
- examinant les nouvelles ressources pour en assurer l'accessibilité;

- en développant de nouveaux services résidentiels, notamment des logements bâtis à des fins particulières.

Certaines personnes quittant le Centre avaient des besoins plus importants en matière de soutien comportemental, nécessitant un personnel qualifié en résolution de conflits et en gestion des risques. Pour répondre à ce besoin dans la communauté, des logements bâtis à des fins particulières ont été développés. Les logements bâtis à des fins particulières étaient destinés à être des maisons de transition où les personnes étaient accompagnées jusqu'à ce qu'elles puissent emménager en toute sécurité dans d'autres foyers de la communauté.

Une fois ce besoin général de ressources cerné, le gouvernement et les organismes ont travaillé ensemble pour développer les ressources et les mesures de soutien nécessaires à la transition de certaines personnes vers leur domicile au sein de la communauté. La relation entre les organismes et le Centre était positive et axée sur la personne en transition, en veillant à ce qu'elle reçoive un soutien et des services de qualité.

Des infirmiers-conseils et des ergothérapeutes ont travaillé avec le résident, le Centre et l'organisme pour s'assurer que les nouvelles ressources résidentielles répondaient aux besoins de la personne qui y vivrait. Pendant que ces ressources et ces mesures de soutien étaient mises en place, les résidents ont continué à vivre au Centre et à y recevoir du soutien. Dans certains cas, le personnel de l'organisme qui, tôt ou tard, soutiendrait la personne dans la communauté, lui rendait visite au Centre. Le personnel a appris à connaître la personne et les mesures de soutien dont elle pouvait avoir besoin.

Le soutien apporté à certaines personnes au sein de la communauté pouvait également comprendre des soins à domicile. Afin de faciliter la prestation de services et de mesures de soutien de qualité aux personnes quittant le Centre, des discussions ont eu lieu avec les services de soins à domicile au sujet des besoins accrus en matière de services dans la communauté. Les services de soins à domicile ont également été engagés de manière proactive pour chaque personne afin d'assurer une transition en douceur pour les résidents.

Chaque personne quittant le Centre se voyait assigner un travailleur du service communautaire précis pour l'accompagner. Les travailleurs du service communautaire ont assuré la surveillance, le suivi et le soutien des personnes en transition vers la communauté. Ils ont veillé à la cohérence des soins, cerné les problèmes et assuré un suivi pour les résoudre. L'équipe de transition des résidents a également assuré une fonction de surveillance en veillant à ce que les problèmes concernant une personne qui a effectué une transition vers la communauté soient traités de manière proactive et en temps opportun.

En outre, une évaluation du processus de transition est actuellement menée par un tiers. L'évaluation tiendra compte du processus de transition et des résultats obtenus pour les

personnes ayant rejoint la communauté, en mettant l'accent sur leur santé et leur qualité de vie. L'évaluation est une mesure supplémentaire pour s'assurer que les résidents du Centre ont réussi à s'intégrer dans la communauté.

6. Recruter et former du personnel de soutien qualifié

Le sixième élément clé du rapport « *The Right Way* » (pages 13 et 14) énonce que « l'un des facteurs les plus importants de la réussite des modes de vie en communauté est la disponibilité d'employés qualifiés et compétents pour fournir les mesures de soutien individualisées dont ont besoin les personnes ayant une déficience intellectuelle à leur domicile et au sein de leur communauté ». Il indique également que « pratiquement toutes les communautés traversent des périodes où il est difficile de trouver et de conserver du personnel de soutien qualifié... cela peut être particulièrement vrai lorsque le personnel de soutien de la communauté n'est pas bien rémunéré ».

Les prestataires de services ont embauché et formé du personnel avant que la personne quitte le Centre. Le personnel a reçu une formation sur l'acquisition de connaissances sur la personne soutenue ainsi qu'une formation à l'échelle du système pour le personnel qui aidait les adultes ayant une déficience intellectuelle.

Le plan de transition du Centre prévoyait que le personnel de l'organisme observe le personnel du Centre. Le personnel de l'organisme, qui devait soutenir la personne dans son nouveau foyer communautaire, a reçu une formation en travaillant aux côtés du personnel du Centre au domicile du résident pendant son séjour au Centre, aidant ainsi le résident à développer des relations significatives avec sa nouvelle équipe de soutien. Le personnel de l'organisme a également eu l'occasion de poser des questions aux personnes qui connaissaient bien les résidents.

La formation du personnel de soutien de l'organisme portait également sur ce qui suit :

- l'intervention non violente en situation de crise (NVCI);
- la sensibilisation à l'épilepsie;
- Loi sur les adultes ayant une déficience intellectuelle (anciennement la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale), y compris des sujets tels que la définition de la maltraitance et le signalement obligatoire.
- la gestion des médicaments;
- les soins personnels;
- les dispositifs de levage et de transfert;

Les infirmiers-conseils ont participé à la formation du personnel de l'organisme sur la nécessité de mettre par écrit les protocoles de soins [par exemple, la gestion de la vidange intestinale, la sensibilisation aux infections des voies urinaires (IVU), etc.] et les ergothérapeutes ont évalué le personnel de l'organisme et leur ont donné une formation

sur l'équipement d'assistance adaptative dont les personnes peuvent bénéficier. Des spécialistes du comportement ont participé à la rédaction de plans visant à guider le personnel de l'organisme pour qu'il s'engage de manière proactive auprès des personnes et qu'il les aide de manière significative pour désamorcer la situation.

7. Établir des partenariats communautaires

Le septième élément clé cerné du rapport « *The Right Way* » (page 15) met l'accent sur l'importance d'établir des partenariats communautaires :

- La fermeture réussie d'une institution dépend de solides partenariats de travail collaboratifs établis entre les personnes, les familles, les organismes gouvernementaux et communautaires et de nombreux alliés provenant de divers secteurs.
- Les partenaires doivent travailler ensemble depuis les étapes de planification jusqu'à la transition vers la communauté pour s'assurer que la planification des services soit véritablement axée sur la personne et individualisée et que les droits et les choix de chaque personne restent au centre de leurs préoccupations.

Comme indiqué tout au long du présent rapport, des partenariats communautaires ont été établis de différentes manières pour s'assurer que chaque transition individuelle à partir du Centre soit véritablement axée sur la personne. L'équipe de transition des résidents, le comité consultatif externe sur l'intégration communautaire et les organismes eux-mêmes ont supervisé le processus de transition en travaillant en étroite collaboration pour que la transition de chaque résident vers son nouveau domicile soit aussi réussie que possible.

Des plans détaillés ont été élaborés pour chaque personne, mettant en place des mesures de soutien dans la communauté semblables à celles dont elles bénéficiaient au Centre. Cela supposait de travailler avec des médecins, des infirmiers, des thérapeutes, des spécialistes du comportement et d'autres prestataires de services comme les soins à domicile et les pharmacies. Ces prestataires de soins de santé ont participé à la transition et étaient disponibles pour apporter leur aide par la suite en cas de besoin.

Dans le cadre du processus de planification, des partenariats ont été développés avec des organismes comme Life's Journey, afin de veiller à ce que les services soient fournis par un personnel ayant une compréhension culturelle de la prestation de services, et que les besoins culturels des personnes soient prioritaires.

Les organismes de défense des droits tels que People First of Manitoba, Abilities Manitoba, Inclusion Winnipeg, Association pour l'intégration communautaire — Manitoba et Manitoba Possible, etc., étaient des défenseurs de la vie communautaire et avaient soutenu le processus de transition du Centre.

8. Établir un plan clair et des échéances précises pour la fermeture des institutions

Le huitième élément clé du rapport « *The Right Way* » (pages 15 et 16) indique que les dirigeants du gouvernement et de la communauté s'engagent de manière claire et résolue à fermer l'institution et de mettre des ressources à la disposition de la communauté. Ils doivent également veiller à ce que chaque personne vivant dans l'institution reçoive de l'aide pour emménager dans son propre foyer au sein de la communauté. Il est important de se fixer un calendrier pour y parvenir.

Le 29 janvier 2021, le gouvernement du Manitoba a annoncé son engagement en faveur de la désinstitutionnalisation en déclarant publiquement que le Centre fermerait ses portes dans un délai de trois ans (31 mars 2024). L'annonce expliquait pourquoi cette décision a été prise, en soulignant la promesse de veiller à ce que les ressources d'intégration communautaire soient accessibles et inclusives. Le gouvernement a également souligné qu'il s'efforcerait de rendre la transition vers la communauté aussi harmonieuse que possible, tant pour les personnes qui déménagent que pour le personnel qui travaille encore au Centre.

9. Communiquer l'annonce clairement et efficacement

Selon le neuvième élément clé du rapport « *The Right Way* » (page 16), une fois que la décision est prise de fermer l'établissement, il faut réfléchir soigneusement à la manière dont la décision est communiquée, au début et tout au long du processus.

Un plan sur la manière de communiquer la fermeture du Centre a été élaboré, tout en étant conscient et respectueux de la difficulté que représenterait la nouvelle pour certains.

Avant d'informer le public de la fermeture du Centre par l'intermédiaire d'un communiqué de presse, celui-ci a été diffusé à divers intervenants, notamment les résidents, leurs familles, le personnel du Centre, la communauté de Portage-la-Prairie, d'autres partenaires communautaires du Centre, des organismes et des groupes de défense. Des communications écrites ont suivi pour de nombreux groupes d'intervenants sous la forme de lettres de notification officielles, de questions fréquemment posées (FAQ) et de réponses pour le personnel et de renseignements pour les membres des familles des résidents.

Tout au long du processus de transition, des mises à jour ont été régulièrement communiquées aux résidents, à leurs familles ou aux subrogés et au personnel du Centre. Pendant que la planification de la transition était en cours, le comité consultatif externe sur l'intégration communautaire a proposé que les nouvelles concernant la fermeture du Centre et le déménagement des résidents dans la communauté soient largement diffusées auprès des organismes, des groupes de défense et des autres

prestataires du secteur des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées. Cela rendait le processus plus ouvert et plus clair pour toutes les personnes concernées. Par conséquent, des mises à jour ont été fournies tous les trois mois et ont permis de diffuser des renseignements sur les points suivants :

- le processus de transition;
- le développement de nouvelles ressources dans la communauté;
- les travaux du comité consultatif externe;
- le soutien au perfectionnement, à la fidélisation et au recrutement du personnel;
- la poursuite des soins aux résidents du Centre;
- l'évaluation des transitions des résidents.

Une fois le processus de transition bien engagé et après avoir entendu davantage de suggestions de la part du comité consultatif externe sur l'intégration communautaire, des mises à jour mensuelles ont été ajoutées aux mises à jour trimestrielles. Ces mises à jour ont donné plus de détails sur le processus de transition des résidents, le nombre de résidents qui ont fait la transition vers la communauté, la communauté qu'ils ont intégrée, l'organisme qui les soutient et la date à laquelle ils se sont intégrés. Les transitions futures vers la communauté ont également été incluses. Les mises à jour mensuelles ont été communiquées aux résidents, à leurs familles ou à leurs subrogés, au personnel du Centre et au secteur (organismes, groupes de défense et autres prestataires de services).

Dans le cadre du processus de communication, le rapport d'évaluation final sera également rendu public. L'évaluation cherche à :

- comprendre le processus de transition communautaire lors de la fermeture du Centre, y compris les points de vue des intervenants;
- mesurer les répercussions à court et à long terme des transitions communautaires sur la santé et la qualité de vie des personnes qui ont vécu au Centre;
- évaluer les répercussions des transitions communautaires sur les familles et les prestataires de soins.

10. Coordonner et soutenir de manière judicieuse chaque transition dans la communauté

Le dixième et dernier élément clé recommandé par le rapport « *The Right Way* » (pages 15 et 16) souligne l'importance d'adopter une approche individualisée et axée sur la personne :

- La planification de la transition de chaque personne vers la communauté est très individualisée. De nombreuses personnes s'intègrent rapidement dans leur nouveau logement, d'autres peuvent avoir besoin d'une transition plus progressive.
- Les personnes qui connaissent bien la personne concernée seront les mieux placées pour aider à planifier la transition.

Comme il a été mentionné tout au long du présent document, la personne et ses besoins individuels en matière de soutien ont été la priorité tout au long de la transition vers l'intégration communautaire. L'accent a toujours été mis sur l'individualisation, l'approche holistique et l'approche axée sur la personne :

- Cerner les besoins, les préférences et les désirs individuels dans un plan officiel mis par écrit;
- Veiller à ce que la diffusion ou la communication des renseignements soient régulières et significatives;
- Mobiliser les membres de la famille et les réseaux de soutien dans le processus de planification dans la mesure où ils souhaitent être impliqués si la personne y est favorable;
- Miser sur une approche fondée sur le travail d'équipe dans la prise de décision et la planification;
- Travailler de pair avec le nouveau personnel de soutien pour assurer la continuité des soins et permettre aux personnes de nouer des liens;
- Former les nouveaux membres du personnel de soutien en fonction des besoins de chacun;
- S'assurer que toutes les mesures de soutien communautaires requises sont en place avant la transition;
- S'assurer que les besoins culturels de la personne ont été pris en compte dans le cadre du processus de transition;
- Élaborer un plan de visite à domicile qui répond aux besoins et aux préférences de la personne;
- Fixer une date de déménagement précise;
- Organiser une fête d'adieu pour dire au revoir aux amis et au personnel de soutien.

Conclusion

Bien que la transition du Centre vers l'intégration communautaire et l'annonce de sa fermeture aient eu lieu le 29 janvier 2021, de nombreux préparatifs et l'élaboration d'un cadre ont eu lieu entre le 1^{er} février et le 31 mars 2021, pour élaborer un plan d'action.

Le Centre avait déjà mis en place un processus de transition des résidents vers la communauté, avant même l'annonce de la fermeture. Cette annonce a mis en évidence la nécessité de revoir le processus existant et de veiller à ce que tous les intervenants soient impliqués dans le plan de transition à venir.

Le rapport « *The Right Way* », élaboré par le groupe de travail mixte sur la désinstitutionnalisation de Personnes d'abord du Canada-Association canadienne pour l'intégration communautaire, a joué un rôle important en veillant à ce que le Centre revoie ses processus de sortie, en utilisant les dix éléments clés des plans de fermeture réussis décrits ci-dessus.

Les perspectives autochtones, les dix principes de réconciliation et les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ont également été pris en compte tout au long du processus de transition. Bien que la perspective culturelle ne soit pas abordée comme un élément distinct ou un principe directeur dans le document « *The Right Way* », des discussions ont eu lieu et ont été prises en compte dans de nombreux éléments clés et illustrées par des exemples tirés du processus de transition du Centre.

Tout au long du processus, le gouvernement du Manitoba s'est engagé à travailler avec ses partenaires communautaires pour veiller à ce que les résidents du Centre soient transférés dans la communauté dès que leur logement est prêt et que leurs besoins en matière de soutien peuvent être satisfaits dans la communauté.